

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 11 mai 2021

Nature : **Recommandations** Propositions Présentation Avis

Sujet : Recommandations de santé publique en vue de l'annonce gouvernementale du 11 mai 2021

Considérant :

- L'évolution favorable de la situation épidémiologique dans la région de l'Outaouais;
- L'analyse de la situation épidémiologique et de son évolution dans la région du Bas-Saint-Laurent qui présente une évolution différenciée entre sa zone ouest et celle de l'est;
- Les recommandations des directeurs de santé de ces territoires;

Nous recommandons :

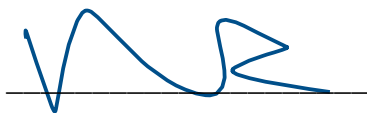
1. Qu'à compter du 17 mai 2021, la MRC de Rimouski-Neigette du Bas-Saint-Laurent, actuellement sous mesure d'urgence, passe au palier d'alerte maximale rouge;
2. Qu'à compter du 17 mai 2021, toute la région de l'Outaouais passe au palier d'alerte maximale rouge;

En matière d'éducation :

3. Qu'à compter du 17 mai 2021, les élèves des écoles secondaires retournent en classe, avec l'alternance pour les 3^e, 4^e et 5^e secondaire, dans tous les territoires présentement visés par l'application de mesures d'urgence sauf pour les MRC suivantes du Bas-Saint-Laurent : Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques et Témiscouata.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-14